

Permis de conduire

Pour conduire un véhicule sur les routes du Québec, une personne doit être titulaire :

- d'un permis de la classe appropriée (13 classes existent au Québec);
- d'une assurance automobile;
- d'une immatriculation du véhicule.

PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER

Valide pour une durée de six mois à compter de la date d'arrivée au pays. Rapidement prendre rendez-vous par téléphone à la SAAQ (Société de l'Assurance Automobile du Québec) au 1-888-356-6616 pour fournir vos documents et réaliser les tests pratiques et théorique afin d'obtenir le permis de conduire québécois. Après ce délai, vous devrez reprendre l'ensemble des cours.

Si le permis étranger n'est pas en français ou anglais, il doit être accompagné d'une traduction en français ou en anglais (par un traducteur membre de l'Ordre des traducteurs du Québec).

Voir tous les détails [ici](#) concernant les permis étranger.

Testez vos connaissances en matière de sécurité routière [ici](#)

